

ville de Cambrai



Publié le : 08 Février 2024 à 14:15

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

OBJET : N° 1

RAPPORTEUR : Madame DELEVALLÉE

**INTITULÉ : COMPTABILITE COMMUNALE. RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2024.**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 23 Janvier 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;
M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; M. SIMPÈRE ;
Mme BRIQUET ; M. SIEGLER ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;
M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. F. WIART qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE
Mme SAYDON qui a donné procuration à Mme WIART
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
M. MAURICE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN
Mme BERTELOOT
M. MOAMMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames Messieurs,

Le rapport d'Orientations Budgétaires a pour objet de replacer la commune dans un contexte international et national, d'examiner les grandes lignes de sa situation financière à l'issue de l'exercice budgétaire 2023 et de vous proposer les orientations pour le budget 2024.

Comme en disposent les articles L2312-1 et L3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, et de l'existence d'un rapport sur la base duquel se tient ce débat.

Publié le : 08 Février 2024 à 14:15

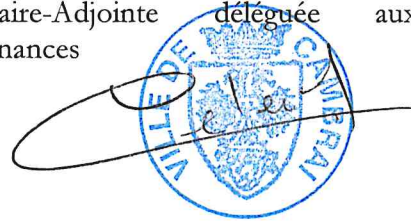
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance
M. Alban DOBREMETZ



A large, stylized blue ink signature of M. Alban DOBREMETZ is written over a circular blue stamp of the City of Cambrai. The stamp contains the text 'VILLE DE CAMBRAI' and a central emblem.

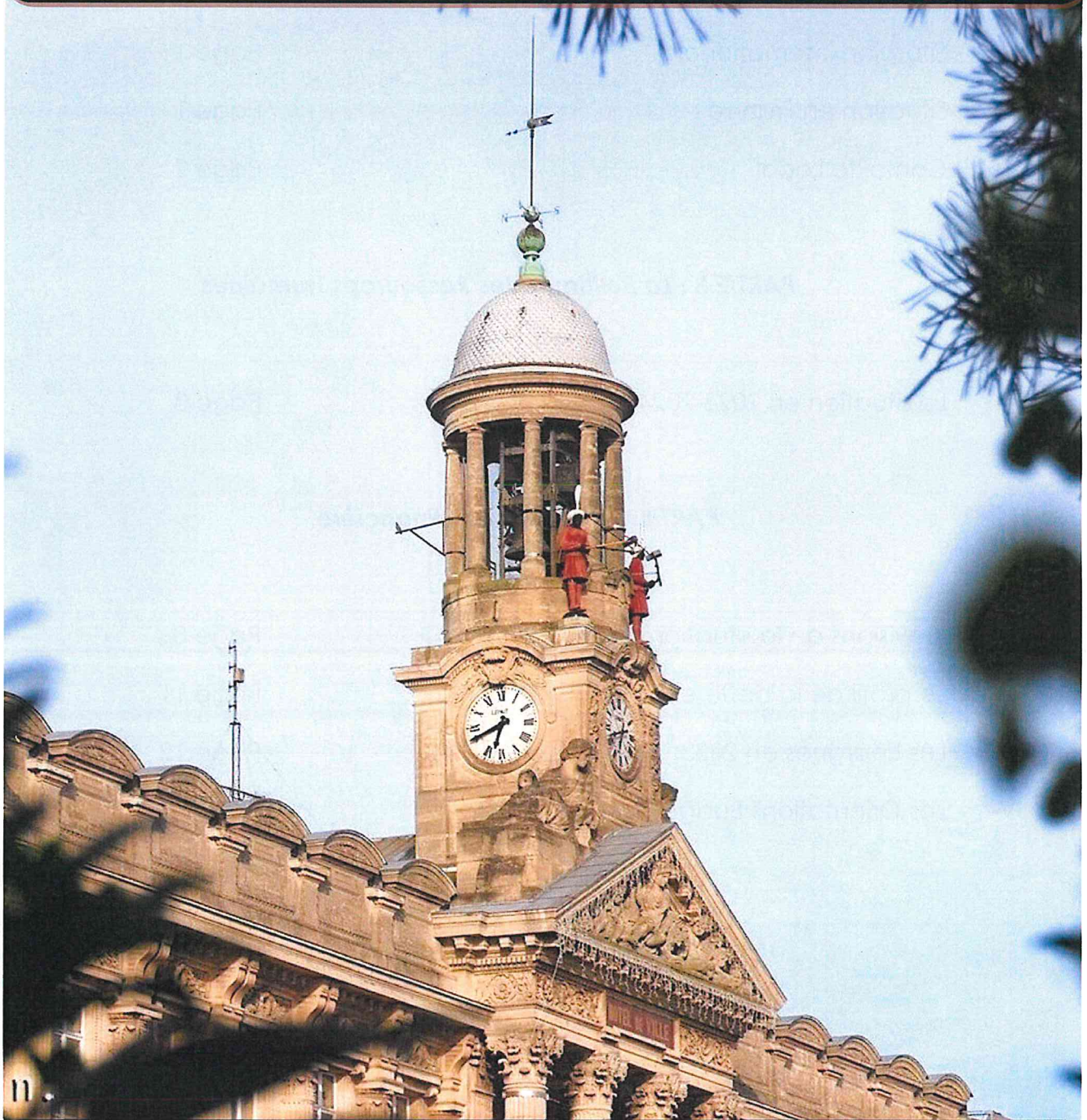
Pour le Maire,
Mme Marie-Anne DELEVALLÉE
Maire-Adjointe déléguée aux
Finances



A blue ink signature of Mme Marie-Anne DELEVALLÉE is written over a circular blue stamp of the City of Cambrai. The stamp contains the text 'VILLE DE CAMBRAI' and a central emblem.



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024



Conseil Municipal du 29 janvier 2024

SOMMAIRE

PARTIE A : La Situation internationale et nationale

I –	Situation internationale	Page 1
II –	Situation en France	Page 1
III-	Contexte Local	Page 2

PARTIE B : La Politique des Ressources Humaines

I-	La situation en 2023-2024	Page 3
----	---------------------------	--------

PARTIE C : La Politique financière

I-	Prévisions de la situation fin 2023	Page 8
II-	Le profil de la dette en 2023	Page 11
III-	Les Epargnes en 2023	Page 12
IV-	Les Orientations Budgétaires 2024	Page 12

PARTIE A : La Situation internationale et nationale

I- Situation Internationale

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué à peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3.4%, la croissance en euro est restée faible au premier semestre 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. L'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 4.3% en septembre, après un pic de 10.6% atteint en octobre 2022.

La croissance devrait s'établir à +0.5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024. L'inflation devrait s'établir à +5.8% sur l'année 2023

Source : CAISSE D'ÉPARGNE

II- Situation en France

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fond de dynamisme du commerce extérieur. Le scénario d'une croissance proche de 1% en moyenne en 2023 semble réaliste.

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre (5.5% au troisième trimestre, 4.6% en septembre, 4% en octobre). L'évolution du marché du travail reste favorable en 2023, malgré un ralentissement lié à la baisse de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. A l'horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient contribuer à un ralentissement de l'emploi.

Source : CAISSE D'ÉPARGNE

III- Contexte local

Le projet de loi de finances pour 2024 nous permet d'envisager une augmentation des bases de fiscalité de l'ordre de 3.9%. En ce qui concerne les dotations, le projet de loi de finances 2024 n'apporte aucune modification notable.

Dans ce contexte nos recettes s'inscrivent avec une légère régression de notre DGF selon le tableau ci-après :

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2023	Prospective fin 2023	BP 2024
73111	Taxes foncières et d'habitation	13 380 042 €	13 516 837 €	14 800 640 €	16 200 000 €	16 250 000 €	16 800 000 €
7411	Dotation forfaitaire	6 153 259 €	6 136 900 €	6 128 258 €	6 060 000 €	6 100 000 €	6 010 000 €
74123	Dotat. de solidarité urbaine	4 281 517 €	4 398 473 €	4 506 739 €	4 715 000 €	4 700 000 €	4 800 000 €
74127	Dotation Nationale de Péréquation	760 606 €	755 878 €	749 740 €	728 000 €	730 000 €	629 000 €
	TOTAL	11 195 382 €	11 291 251 €	11 384 737 €	11 503 000 €	11 530 000 €	11 439 000 €

PARTIE B : La Politique des Ressources Humaines

I- Situation 2023-2024

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Mesures gouvernementales et impact sur la masse salariale :

Revalorisation du SMIC horaire au 1^{er} janvier 2024 : 11.65 € brut. Pour mémoire, évolution du SMIC horaire en 2023 : 11.27 € au 1.1.2023 et 11.52 € brut au 1.5.2023.

Impact des mesures du Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires :

- **Hausse du point d'indice de 1,5 %** depuis le 1^{er} juillet 2023 (valeur mensuelle du point d'indice est de 4.92 € contre 4.85 € depuis le 1^{er} juillet 2022 hausse à l'époque de 3.5%),
- **Rehaussement progressif des plus bas salaires (« bas de grille »),**
- **Attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents de la fonction publique au 1^{er} janvier 2024**
- **Reconduction en 2023 de la GIPA** (garantie individuelle de pouvoir d'achat)
- **Instauration d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** (décret 31/10/2023 pour la FPT)

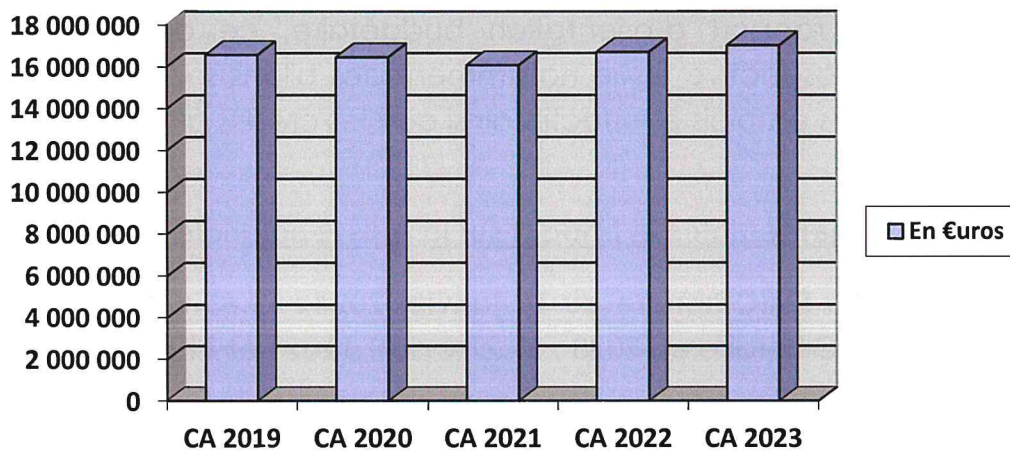
Hausse envisagée d'un point de la cotisation employeur de la CNRACL en 2024. Alors que, suite à la mobilisation en début d'année 2023 des employeurs territoriaux dans le cadre du projet de réforme de retraites, le Gouvernement avait annoncé une compensation intégrale de la hausse de la cotisation à la CNRACL à intervenir au Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLRSS) pour 2024.

- « Gel » des recrutements et remplacement non systématique des agents faisant valoir leur droit à la retraite

- Poursuite des animations sur les temps périscolaires ainsi que des animations culturelles avec le recours à des intervenants extérieurs.
- Départs en retraite prévus en 2024 : 22
 Agent(s) titulaire(s) catégorie A : 1
 Agent(S) titulaire(s) catégorie B : 6
 Agents titulaires catégorie C : 15 dont 4 au titre de l'invalidité

1/ Evolution des dépenses de personnel (chapitre 012)

1.1) Evolution des dépenses *



*hors recettes et dépenses liées aux mises à disposition de personnels ou mutualisation des services

1.2) Traitement indiciaire et régime indemnitaire

libellé	CA 2022	CA 2023
Rémunération principale titulaires - 64111	8 433 066.05	8 485 316.15
Supplément familial de traitement (ensemble des agents rémunérés à l'indice) - 64112	109 844.89	105 766.79
Rémunération non titulaire - 64131	2 407 156.38	2 604 539.59
Autres indemnités - 64118	606 590.87	564 559.33

1.3) NBI (nouvelle bonification indiciaire) montants versés aux agents titulaires:

31/12/2022	31/12/2023
46 543 €	46 094 €
59 agents	60 agents

1.4) Les heures supplémentaires rémunérées : N-1

Coût 2022 charges patronales incluses	Nombre d'heures
178 363 €	6634.25 H

1.5) Les avantages en nature :

Logement :

2022	2023
6 bénéficiaires	6 bénéficiaires

Véhicule de fonction : 1 Directrice générale de services

1.6) Dépenses autres personnels :

Apprentis :

Début 2023 (année scolaire 2022-2023), nous avons 5 jeunes sous contrat d'apprentissage avec un CFA.

Fin 2023 (année scolaire 2023/2024), la collectivité compte 3 apprentis (1 BTS au service informatique, 1 CAP au service Bâtiment/électricité et 1 CAP à la cuisine centrale).

Contrats d'insertion : Parcours emplois compétences :

Au 1^{er} janvier 2024, 6 personnes sont sous contrat PEC :

2 à la cuisine centrale (DTE), 1 au service espaces urbains (CTM), 1 au service des sports (gymnase), 2 en écoles maternelles.

2/ La structure des effectifs

2.1 Effectifs globaux

Effectifs globaux :

statut	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	356	351	340
Non titulaires	74	77	81
Total	430	428	421

Répartition des effectifs globaux, par catégorie :

	A	B	C	Total
AU 31/12/2021	21	70	339	430
AU 31/12/2022	23	70	335	428
Au 31/12/2023	22	68	331	421

2.2 L'âge des agents :

Au 1^{er} janvier 2023 :

La moyenne d'âge des **agents non titulaires** toutes catégorie était de **43 ans** (45 ans pour les agents féminins et 41 pour les agents masculins).

La moyenne d'âge des **agents titulaires** toutes catégories était de **48 ans** (49.4 ans pour les agents féminins et 47.5 ans pour les agents masculins).

S'agissant des personnels titulaires (82% de l'effectif global) :

Catégorie	Moyenne d'âge femmes	Moyenne d'âge hommes
A	53.8	55.5
B	52.2	50.7
C	48.5	46.4

S'agissant des personnels non titulaires:

Catégorie	Moyenne d'âge femmes	Moyenne d'âge hommes
A	45	27
B	40.2	39.7
C	46	42.9

2.3 Le temps de travail :

La durée légale du travail est de 1607 heures par an. Les services de la Ville fonctionnent sur une base de 35 heures et 20minutes par semaine avec aménagements du temps de travail adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers.

Les agents bénéficient de 26.5 jours de congés annuels (185h30) pour un agent à temps complet présent durant l'année civile.

3/Egalité entre les femmes et les hommes : état des lieux de la parité

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes », précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

Répartition statutaire : titulaires / non titulaires :

Selon les chiffres les plus récents publiés par l'INSEE pour la FPT :

Les femmes représentent 61.3% des effectifs globaux et les hommes 38.7%

Répartition des effectifs par statut et par sexe :

Statut	Femmes	En %	Hommes	En %	Total	% total agent	% Agents N-1
Titulaires	146	43 %	194	57 %	340	81%	82 %
Non titulaires	32	40 %	49	60 %	81	19%	18 %
Total	178		243		421	100 %	100%

Les agents de sexe féminin représentent 43% de l'effectif global (46% en 2022) tous statuts confondus. On note une baisse de l'effectif des agents féminins titulaires (45% en 2022).

En 2023, 16 agents sont partis en retraite dont 9 agents féminins. Parmi ces 9 départs, 3 agents étaient mis à la disposition d'autres collectivités, elles n'ont donc pas été remplacées.

On note un recul du recours à l'emploi non titulaire pour les agents de sexe féminin 40 % en 2023 contre 53% en 2022.

PARTIE C : La Politique Financière

I- Prévion de la situation fin 2023

L'année 2023 se clôture avec des résultats très satisfaisants, puisque nous devrions dégager un excédent de plus de 14 millions d'€.

Un tel excédent peut susciter des interrogations :

- Y-a-t-il sincérité dans la présentation du budget, quand nous insistons sur la rigueur, et que nous dégageons un tel résultat ?

- Une ville n'a pas vocation à faire du résultat mais bien à assurer un service public au plus près des préoccupations de ses habitants. Alors à quoi sert ce résultat ?

Nous allons, par l'analyse de ces résultats, répondre à ces deux interrogations.

Vous avez tous en mémoire les résultats de l'année 2022 et nos inquiétudes et incertitudes en début d'année 2023.

L'année 2022 s'était soldée avec un excédent que nous avons décidé d'affecter totalement, après la couverture des investissements restant à réaliser, au fonctionnement, compte tenu des craintes au niveau des hausses des énergies, mais aussi de l'inflation de certains prix, notamment en restauration. Cet excédent 2022 affecté au fonctionnement était de 8 175 207€.

L'année 2023 va se solder avec un excédent de l'ordre de 6.5M€. Nous avons prévu, vous vous en souvenez, un excédent de l'ordre de 2M€.

La performance réalisée est due:

- aux provisions fluides que nous avons faites dont nous n'avons pas eu besoin (1.5M€),

- à une maîtrise des consommations d'énergie qui a permis une économie d'1M€

- au filet de sécurité créé par l'Etat, que nous n'avons pas prévu au BP, sans notification de l'Etat au moment du vote du budget.

- à la politique de gestion menée depuis des années et qui a eu, dans le contexte difficile de 2023, un impact particulier grâce à l'adhésion de tous les services. Citons notamment: la dématérialisation (gains sur le papier, l'encre..), la mobilisation pour réduire les consommations, au niveau du carburant par exemple, les gains d'énergie par une bonne application des décisions prises fin 2022,

Voilà les explications sur notre résultat qui vous montrent que notre budget était sincère en l'état de nos informations au moment de son vote.

Avant de répondre à la deuxième interrogation, comment allons-nous utiliser ces résultats, nous allons revenir sur l'année 2023.

Au niveau de l'investissement, notre programme 2023 est réalisé à 67% au 31 décembre 2023 et à 84% avec les restes à réaliser qui seront effectifs dans les premiers mois 2024.

Ce sont en 2023 12.6M€ de nouveaux équipement qui ont été réalisés avec notamment :

- Voirie Rue du Pont aux Moulins :	326 000 €
- Voirie Boulevard Paul Bezin :	556 000 €
- Cité d'Esnes :	1 265 000 €
- Place Robert Leroy :	1 107 000 €
- Requalification stade Liberté :	425 000 €
- Salle de Sports Pierre de Coubertin :	554 000 €
- Rénovation des plages stade nautique :	512 000 €
- Travaux couverture et bardage Tennis :	737 000 €
- Ecole maternelle du parc :	887 000 €

Pour l'ensemble de ce programme le recours à l'emprunt a été de 3 000 000€, les subventions reçues seront de l'ordre de 2 500 000 €.

L'encours de la dette diminuera en 2023 de 1 500 000€.

Les reports de dépenses, c'est à dire les opérations engagées mais non mandatées, représentent près de 3.3 M€, avec notamment :

- Eclairage public :	132 000 €
- Relamping :	299 000 €
- Informatisation des services	105 000 €
- Travaux toiture et éclairage Vanpouille	190 000 €
- Acquisition véhicules poids-lourds CTM	139 000 €
- Travaux couverture restaurant J. Brel	101 000 €

Les reports de recettes sont de l'ordre de 4.5 M€ : 2 600 000 € en ce qui concerne les cessions et 1 900 000 € pour les subventions

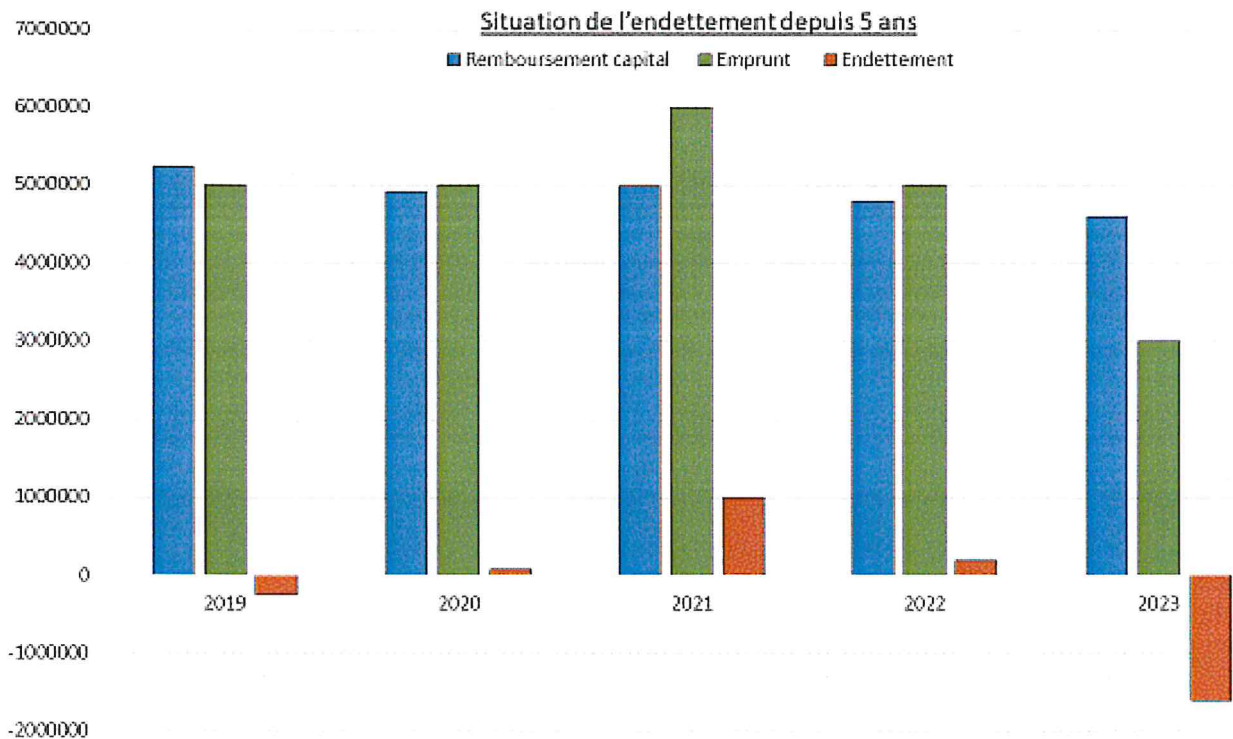
II- Profil de la dette en 2023

La mobilisation d'emprunt de 2023 est de 3 000 000 €.

Montant de l'encours de la dette au 31/12/2022 : 37 675 243 .81 €

Montant de l'encours de la dette au 31/12/2023 : 36 167 171 .56 €

Comme les années précédentes, aucun emprunt toxique ne vient polluer notre dette.



III - Les Epargnes 2023

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement hors cessions sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Dépenses Réelles de Fonctionnement	35 935 391.21
Intérêts de la dette	610 000,00
Travaux en régie	300 000,00
Dépenses de Gestion	35 025 391 .21

Recettes Réelles de Fonctionnement	42 595 819.56
Dépenses de Gestion	- 35 025 391.21
Épargne de Gestion	7 570 428 .35

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (épargne de gestion – charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne de Gestion	7 570 428 .35
Intérêts de la dette	- 610 000. 00
Épargne Brute	6 960 428 .35

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette.

L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Épargne Brute	6 960 428 .35
Remboursement capital des emprunts	- 4 600 000,00
Épargne Nette	2 360 428 .35

Pour mémoire, l'épargne nette présentée au moment du ROB 2023 avait été évaluée à - 2 350 000,00 €.

IV- Orientations Budgétaires 2024

C'est à travers ces orientations budgétaires que nous répondons à notre interrogation: comment utiliser ces résultats exceptionnels de l'année 2023.

Deux axes pour l'année 2024

- proposer, pour l'avenir de notre ville un programme de nouveaux équipements exceptionnel de 16M€
- améliorer la qualité de vie de nos habitants et aussi celle de ceux qui travaillent pour nos concitoyens, les agents de la ville.

Le programme que nous vous proposons comprend de grands projets, mais aussi l'amélioration de notre patrimoine

- Travaux de voirie : 2 700 000 €
- Vestiaires athlétisme : 1 200 000 €
- Salle de Sports Pierre de Coubertin : 600 000 €
- Maison de la nature : 700 000 €
- Place Robert Leroy : 2 500 000 €
- Ecole Maternelle du Parc : 2 400 000 €

A ces projets spécifiques s'ajouteront bien entendu les travaux annuels dans nos écoles, nos bâtiments sportifs, la poursuite de la restructuration de nos cimetières, les équipements de nos services notamment en matière informatique, les programmes annuels en matière de vidéosurveillance, de travaux d'accessibilité....

Une enveloppe pour travaux exceptionnels sera également prévue pour des projets qui, s'ils ne sont pas complètement finalisés, pourraient se mettre en place rapidement.

Au niveau du fonctionnement, comme nous l'avons déjà indiqué, nous veillerons durant cette année à la qualité de vie de nos habitants et aussi de ceux qui travaillent pour nos concitoyens : les agents de la ville.

D'une manière générale, nous n'augmenterons pas nos tarifs malgré l'inflation pour ne pas peser sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens. C'est dans cet esprit que nous avons notamment décidé le maintien des prix pour les repas du CCAS malgré les augmentations dans le secteur restauration. Nous poursuivons nos politiques sociales avec en particulier le développement de la politique des 1000 premiers jours, les politiques en faveur de l'emploi, les politiques en direction de la jeunesse. Un effort particulier sera fait dans le secteur environnement avec un plan zéro déchets dans un premier temps dans les espaces municipaux avant de l'engager progressivement dans nos quartiers. Nous poursuivons nos politiques d'animation tant pour le secteur commercial qu'en direction de la jeunesse, avec des événements particuliers cette année et notamment le 2 juillet 2024, avec le passage de la Flamme Olympique. L'occasion de rassembler et de valoriser, une fois de plus, tous les tissus de la Ville et de son territoire.

Des actions importantes tant de formation que de communication seront mises en place pour améliorer la qualité de vie au travail de nos agents, suite à l'analyse qui a été faite en 2023. Nous resterons vigilants au pouvoir d'achat de nos agents en accompagnant les décisions nationales comme nous l'avons fait en fin d'année avec la prime spéciale inflation.

Nous allons également engager une réflexion sur une nouvelle politique pour nos centres sociaux, à la suite des décisions arbitraires de la Caisse Nationale d'Allocations familiales avec la mise en place des Conventions Territoriales globales (CTG). Le versement direct de la CAF aux centres sociaux va entraîner une baisse de la contribution de la ville aux différentes structures. Nous souhaitons que cette évolution ne se traduise pas par une moindre capacité des structures à répondre aux besoins des habitants des quartiers.

C'est pourquoi, nous prévoyons une enveloppe globale de l'ordre de 200 000,00 € pour mettre en place de nouvelles politiques tant dans le domaine social que dans celui de la jeunesse.

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le



ID : 059-215901224-20240129-01_290124-DE